

2017_CT2_168

OBJET : Ressources - Finances - Vote du compte administratif 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 11 mai 2017

02_1_17

■ **Vote du compte administratif 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 18 Mai 2017



■ Vote du compte administratif 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Claude GAUDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 adressé par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente du conseil de territoire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate les identités de valeur avec les indications de valeur du compte de gestion, résumé ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_168-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

COMPTE DE GESTION 2016			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A.	<u>RECETTES</u>	PRÉVISIONS TOTALES	191 361 344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
		RECETTES NETTES A	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67

B.	<u>DÉPENSES</u>	PRÉVISIONS TOTALES	191 361 344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
		DÉPENSES NETTES B	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	C= A-B	0,00	0,00	0,00
-----------------------------	-----------	------	------	------

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015	D	-	-	-
PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	E	-	-	-

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016	F= C+ D-E	0,00	0,00	0,00
--------------------------	-----------------	------	------	------

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

(a) EXÉCUTION DU BUDGET 2016			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
C.	<u>RECETTES</u>	PRÉVISIONS TOTALES	191 361,344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
		Titres de l'exercice A	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67
		Dont Rattachement à l'exercice B			
		TITRES RÉALISÉS C= A	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67

D.	<u>DEPENSES</u>	PRÉVISIONS TOTALES	191 361,344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
		Mandats de l'exercice D	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67
		Dont Rattachements à l'exercice E		3 118 591,04	
		MANDATS REALISES F= D	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67

RÉSULTAT 2016	solde exécution brut G= C-F	0,00	0,00	0,00
---------------	--------------------------------	------	------	------

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015	H	-	-	-
PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	I	-	-	-

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016	J= G+ H-I	0,00	0,00	0,00
--------------------------	-----------------	------	------	------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_168-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- Il est à noter que les réalisations se sont effectuées en 2016, de la manière suivante

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
E.	<u>RECETTES</u>			
	Prévisions totales	191 361 344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
	<i>Titres réalisés</i>	0,00	30 219 144,67	30 219 144,67
F.	<u>En % des prévisions</u>	-	79 %	-

G.	<u>DÉPENSES</u>			
	Prévisions totales	191 361 344,00	38 099 640,00	230 060 984,00
	<i>mandats réalisés</i>	-	30 219 144,67	30 219 144,67
	<i>Dont dépenses réelles</i>	-	-	-
H.	<u>En % des prévisions</u>		79 %	-

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_168-DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016		A	0,00	0,00	0,00
RESTE A REALISER OU A MANDATER	DÉPENSES	B	0,00	808 832,96	0,00
	RECETTES	C	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULE DE CLÔTURE 2016		D=A-B-C	0,00	-808 832,96	-808 832,96

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est adopté et déclare tenues pour lues les annexes au présent compte administratif de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_168-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

OBJET : Ressources - Finances - Vote du compte administratif 2016 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33
Pour	64
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170511-2017_CT2_168-
 DE
 Date de télétransmission : 29/05/2017
 Date de réception préfecture : 29/05/2017